



CHARTRE SPORTIVE

Cette charte est fondée sur les principes déontologiques du sport. Elle fixe le cadre général des relations entre les nageurs et le club. Tout nageur du club s'engage à respecter les principes et les valeurs de la présente charte. En cas de manquement aux principes acceptés, tout athlète concerné s'expose à des sanctions prévues par le règlement intérieur du club, rappelé dans la présente charte.

Préambule :

Le sport joue un rôle social et culturel primordial. Conformément aux valeurs de l'olympisme et aux principes déontologiques du sport (respect de la dignité humaine, compréhension mutuelle, esprit d'équipe, fair-play, etc.)

Objet :

La charte a pour objet de définir les droits et les devoirs des nageurs et de matérialiser l'acceptation formelle de ceux-ci.

Objectifs :

Organiser la pratique de la natation du groupe Sauv'nage au plus haut niveau. Assurer les entraînements et les compétitions dans un esprit sportif. Promouvoir, par le sport, l'image du club.

Personnes visées :

La charte sportive s'applique à toutes personnes inscrites au club.

Droits des nageurs

- Pratiquer la natation au sein d'une structure adéquate affiliée à la fédération française de natation.
- Avoir accès au circuit officiel des compétitions, grâce à la licence.
- Bénéficier d'un encadrement diplômé, garantie de qualité d'apprentissage.
- Pouvoir exercer la natation dans le respect des règles de sécurité.
- Participer aux entraînements et aux stages du club (selon l'implication et les résultats)
- Bénéficier dans la limite des moyens du club de la prise en charge de tout ou partie des frais liés à la compétition, dans certaines conditions, de la mise à disposition de matériel de compétition et d'entraînement et d'une prise en charge partielle pour les stages extérieurs.

Devoirs des nageurs

- Respecter l'ensemble des règles et décisions édicté par la FFN et le club (bureau et entraîneur).
- Se préparer avec sérieux, sans recours à des artifices tel que le dopage.
- Exercer son activité en harmonie avec l'action des dirigeants, officiels, entraîneurs et autres nageurs dans le respect de l'activité de ces derniers.
- Respecter les plans d'entraînements établis par les entraîneurs du club.
- Participer aux compétitions sur lesquelles vous êtes engagé et représenter les couleurs du club.
- Entretenir et respecter le matériel prêté par le club, avec le plus grand soin afin de le restituer dans le meilleur état possible.
- Ranger le matériel à la fin de chaque séance d'entraînement.
- Durant les stages, déplacements, compétitions, adopter un comportement qui met en valeur l'image du sport et du club.
- Être ponctuel (arrivée et départ) aux entraînements et aux départs pour les déplacements.
- Porter les couleurs du club en compétition.
- Rester avec son équipe du début de la compétition jusqu'à la fin, au lieu de rendez vous fixé pour le retour.
- Respecter le projet sportif du club sur lequel s'est engagé le nageur (sous peine de changement de groupe).
- Respecter les règles de politesse ou de corrections lors des séances d'entraînement ou des compétitions.

Sanctions

- Observations orales.
- Changement de groupe
- Observations écrites
- Suspension des compétitions et des entraînements pendant une période définie
- Exclusion du club

Aucun remboursement des droits d'inscriptions ne pourra être exigé suite à l'application des dites sanctions.